

Image not found or type unknown



Erreur implantation périmétrique

Par **Suzanne91**, le **20/07/2011** à **23:55**

Mon voisin a divisé son terrain et construit une maison (pour faire du locatif) à 6 m de la limite séparative...au lieu de 10 m (POS applicable au PC) ou de 8 m (actuel PLU). Quels sont mes recours -je pense être encore dans les délais, pc de 2008...maison pas encore achevée-. En plus le voisin conteste nos limites...il n'y a pas de bornage mais muret de moins d'un m de h, vieux de 50 ans comme ma maison. J'ai lancé un bornage à l'amiable pour commencer...sinon je sais que je suis hors délai pour le TA.